



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 72693

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur la loi de modernisation sociale, qui étend la possibilité pour tout citoyen de faire valider ses acquis professionnels. En effet, il semble que ce dispositif peine à faire sa juste place à l'université, en raison du manque d'effectifs permettant une analyse approfondie des dossiers, mais aussi en raison du fossé culturel entre le monde académique et le monde professionnel. La validation des acquis professionnels et la validation des acquis de l'expérience sont des avancées considérables pour l'égalité des chances, pour la reconnaissance et la valorisation de tous les métiers. C'est pourquoi il lui demande ses intentions quant à la mise en place de moyens suffisants à l'étude des dossiers, pour que chaque citoyen puisse accéder à ce formidable outil d'égalité.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72693

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 646